

Commune d'UFFHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM

DE LA SEANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 23 septembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian MARTINEZ, Maire.

Présents : HAAS Bernard, WADEL Patrick, CHAFFARD Jacques, ALMY René, COLETTI Charlotte, FEYERTAG Alain, HERTER Georges, KOERPER Jean-Luc, MOSER Muriel (arrivé à 19h40), RIBSTEIN André, ROOS Sabine.

A donné procuration : M. Thomas LEIBY à M. Bernard HAAS

Absent excusé et non représenté : ./.

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018

Point 4 / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018

Point 5 / Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 26 juin 2019

Point 6 / Droit de préemption urbain

Point 7 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 8 / Rapport des Adjointes & Commissions

Point 9 / Divers & Informations

Monsieur Christian MARTINEZ souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal et donne lecture de la procuration de Monsieur Thomas LEIBY donnant procuration à Monsieur Bernard HAAS puis aborde les points à l'ordre du jour.

POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du lundi 1^{er} juillet 2019 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

POINT 2 / Affaires financières

2.1 Approbation de chèques

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les chèques suivants

734,43 € à titre de remboursement des frais de gaz par Madame Marguerite GOEPFERT ;

510,37 € à titre de remboursement des frais de gaz par Monsieur Jean-Claude GOEPFERT ;

662,89 € à titre de remboursement des frais de gaz par Madame Sophie GRUNER ;

1 557,86 € à titre de remboursement des frais de gaz de l'église par le Conseil de Fabrique ;

2 100,00 € à titre de remboursement des frais de carottage du terrain de football par le FCU ;

1 435,50 € à titre de remboursement du solde du sinistre concernant le feu piétons de la rue de la Liberté par Groupama ;

106,26 € à titre de remboursement d'un trop-perçu par Groupama ;

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser ces chèques.

POINT 3 / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (R PQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront

transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexe V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation du rapport,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr;

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

POINT 4 / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018
--

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexe V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation du rapport,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr;

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

POINT 5 / Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 26 juin 2019
--

Le rapport de la CLECT a pour finalité de retracer le montant des charges transférées entre les communes et l'EPCI.

Il a pour objet d'éclairer la décision du Conseil Communautaire lors de la fixation ou de la révision du montant des Attributions de Compensation.

La CLECT doit obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension ou d'une réduction des compétences de l'EPCI, soit de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Il revient à la CLECT de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.

Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

Dans sa réunion du 26 juin 2019, la CLECT de Saint-Louis Agglomération a adopté le rapport d'évaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2019.

Dans ce rapport, des charges transférées sont identifiées pour les compétences portant sur les contributions au SDIS et sur les contributions au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres du Haut-Rhin (Brigade Verte) pour un montant total de 76 399 € venant abonder les Attributions de Compensation dues aux communes concernées.

La Commune d'UFFHEIM n'est pas impactée par ces transferts de charges.

Le rapport de la CLECT du 26 juin 2019 a été adopté à l'unanimité par les membres de la Commission.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport d'évaluation des charges transférées du 26 juin 2019 de la CLECT de Saint-Louis Agglomération joint en annexe,

Considérant que le rapport de la CLECT du 26 juin 2019 a été adopté à l'unanimité de ses membres,

Considérant que le rapport de la CLECT doit être entériné par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, à savoir les 2/3 au moins des Conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des Conseils Municipaux représentant les 2/3 de la population totale du périmètre communautaire,

APPROUVE le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT de Saint-Louis Agglomération du 26 juin 2019 joint en annexe.

NB : Madame Muriel MOSER entre en séance au point n°5 « Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 26 juin 2019 », prend part au débat et au vote.

POINT 6 / Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris certaines décisions entrant dans le champ d'application de ses compétences des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 23 juin 2014, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été prononcées les renoncements au Droit de Préemption Urbain sur les immeubles suivants

- ♦ *Section 1 parcelles 543/87, 552/89, 553/88, 591/87 et 592/87 – 20 rue du Moulin – 1 155 m²*
- ♦ *Section 2 parcelles 580/135, 611/140, 618/141 et 626/143 – Lotissement Le Bifang – 518 m²*
- ♦ *Section 1 parcelle 683/85 – 3 rue du 20 Novembre – 2 612 m²*
- ♦ *Section 1 parcelles 72, 680/85, 681/85, 682/85, 208/86, 212/72 et 264/86 – 3 rue du 20 Novembre – 10 756 m²*
- ♦ *Section 2 parcelles 563/135 et 591/137 – Lotissement Le Bifang – 600 m²*
- ♦ *Section 5 parcelle 408/40 – 5 allée des Côteaux – 650 m²*

POINT 7 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

7.1 Saint-Louis Agglomération

- **Conférence des Maires du 20 août 2019**

Monsieur le Maire informe qu'une conférence des Maires exceptionnelle s'est tenue le 20 août 2019 en présence de Monsieur GIROUDET, Administrateur Général des Finances du Haut-Rhin,

venu présenter le projet du nouveau réseau de proximité de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Les principaux points annoncés sont :

- La gestion comptable de Saint-Louis dépendra dorénavant de Mulhouse alors qu'Altkirch sera maintenu ;
- Deux points d'accueil sont annoncés : Sierentz et Kembs. La commune de Ranspach-le-Bas a proposé sa candidature afin d'équilibrer l'accueil au sein de l'agglomération ;
- Développement prévu de l'accueil de proximité téléphonique ;
- Le Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Saint-Louis, est, quant à lui, maintenu.

- **Conférence des Maires du 18 septembre 2019**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion dont les points principaux étaient la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT en révision et la présentation des grandes lignes du projet de Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

La transmission du Document d'Orientation et d'Objectifs aux 40 communes de Saint-Louis Agglomération est prévue début octobre pour examen et avis.

Monsieur le Maire annonce le conseil communautaire du 25 septembre 2019. A l'ordre du jour, notamment, le débat sur les orientations du PADD du SCOT en cours de révision, le transfert des compétences Eau, Assainissement à Saint-Louis Agglomération et la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Ville de Saint-Louis pour l'installation de caméras de vidéo-surveillance sur la voie et les stations du TRAM3.

POINT 8 / Rapport des Adjoints & Commissions

8.1 Patrick WADEL

Monsieur Patrick WADEL informe qu'Orange procède actuellement à divers remplacements de poteaux en bois dans les rues suivantes : Muehlweg - rue d'Altkirch - rue du 20 Novembre - rue du Moulin – Suttergasse.

Il indique également que le nettoyage du réservoir a été reporté en raison du manque d'eau.

Monsieur Patrick WADEL présente le plan des réseaux humides du lotissement Niedere Matten et il est décidé, à l'unanimité, de privilégier le fossé comme système de stockage des eaux pluviales en cas de fortes pluies ou orages à la place de la solution des cagettes (système enterré).

8.2 Jacques CHAFFARD

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Jeudi 4 juillet 2019.

Dossiers instruits

- ❶ Demande de Certificat d'Urbanisme CUb 068 341 19 F0013 de Mme Adrienne BLAISE, 8 rue du Cordier pour le terrain sis 43 rue du 20 Novembre. Section 1 parcelles 636 et 637 d'une surface de 2 718 m² : Avis favorable.
- ❷ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 19 F0014 de Me Christine KLEIN de Sierentz pour le terrain sis 43 rue du 20 Novembre. Section 1 parcelles 636/184 et 637/184 d'une surface de 2 718 m² : Avis favorable.
- ❸ Déclaration préalable DP 068 341 19 F0016 de Monsieur François MAIRIE, 3 allée des Goldens, section 5 parcelle 503 de 742 m², pour la pose d'une clôture d'une hauteur de 1 m sur mur en L, côté nord, ouest et sud. Panneaux grillagés rigides. Longueur 55 m : Avis favorable.
- ❹ Demande de permis de construire PC 068 341 19 F0011 de Sébastien et Mélanie MAROT, chez Maisons OPTIMA, Lotissement Bifang, lot 36, section 2 parcelle 631 de 610 m², pour la construction d'une maison individuelle d'habitation de 231,77 m² : Avis favorable.
- ❺ Demande de modification d'un permis délivré en cours de validité PC 068 341 19 F0006 M01 par SCI MEHLI représenté par M. Jean-Luc KUENTZ, 41 rue des Peupliers à Waltenheim, pour la modification de l'accès à la parcelle suite aux recommandations de l'Agence Territoriale Routière du Sundgau. Les 2 accès sur la RD sont supprimés et remplacés par un accès unique central : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Jeudi 6 août 2019.

Dossiers instruits

- ❶ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 19 F0015 de Maître Anne SCHMIDT de Ferrette pour la section 1 parcelles 543-552-553-591 et 592, d'une surface de 1 155 m² - Zone UA. Adresse du terrain : 20 rue du Moulin : Avis favorable.
- ❷ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 19 F0016 de Maître Olivier FRITSCH de Mulhouse pour la parcelle 116, section 1 d'une surface de 1 088 m² : Avis favorable.
- ❸ Déclaration préalable DP 068 341 19 F0017 de Monsieur Fabrice BANCKEN, 9 Muehlweg – Uffheim, section 5, parcelle 236, surface de 699 m² pour la construction d'une piscine de 7,50 m X 4,00 m : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Jeudi 21 août 2019.

Dossiers instruits

❶ Déclaration préalable DP 068 341 19 F0018 de Monsieur Hubert GLASSER, 22A rue du Général Béthouard – 68510 Uffheim, section 1, parcelle 395, surface de 914 m² pour le remplacement d'une haie végétale par des claustras d'une hauteur maximale de 1,80 m : Avis favorable.

❷ Déclaration préalable DP 068 341 19 F0019 de Monsieur Jean-François GLASSER, 22B rue du Général Béthouard – 68510 Uffheim, section 1, parcelle 394, surface de 909 m² pour le remplacement d'une haie végétale par des claustras d'une hauteur maximale de 1,80 m : Avis favorable.

❸ Déclaration préalable DP 068 341 19 F0020 de Monsieur Prosper BROBST, 35 rue Sébastien Gutzwiller – 68510 Uffheim, section 2, parcelle 352, surface de 799 m² pour la pose d'une clôture, grillage métallique rigide vert d'une hauteur de 1,82 m : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Cimetière du Jeudi 21 août 2019.

Dossier instruit

❶ Demande d'autorisation pour la mise en place d'un caveau à urne, tombe de Feu Paul FEYERTAG.
Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine la décision.

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mercredi 11 septembre 2019.

Dossiers instruits

❶ Demande de Transfert Permis de Construire PC 068 341 19 F0010-M01 de GEMMO SAS, 5 place d'Armes – 67600 SELESTAT. Le permis dont GESTIMMO SARL représentée par Monsieur WACH Jean-Nicolas est titulaire est transféré au bénéfice de GEMMO SAS représentée par Monsieur WACH Jean-Nicolas : Avis favorable.

❷ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 19 F0017 de Me Alexandre BIECHLIN de Sierentz pour la parcelle 408/40, Section 5 d'une surface de 650 m², 5 allée des Coteaux : Avis favorable.

③ Déclaration préalable DP 068 341 19 F0021 de Monsieur Samuel LITZLER, 26 rue des Merles – 68440 HABSHEIM, section 1, parcelle 395, surface de 914 m² pour le remplacement d'une haie végétale par des claustras d'une hauteur maximale de 1,80 m : Avis favorable.

④ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 19 F0018 de Me Jean-Luc GIROD de Mulhouse pour le 3 rue du 20 Novembre, Section 1, Parcelles 72, 85, 208/86, 212/72, 264/86 de 13 368 m² : Avis favorable.

⑤ Déclaration préalable DP 068 341 19 F0022 de Monsieur Christophe GOUX, 30 rue des Jasmins – 68270 RUELSHEIM, pour la pose d'une piscine enterrée de 8,2 x 4,2 x 1,50 m. Adresse du terrain : 45 Suttergasse, Lotissement « Le Bifang », Lot 10, Section 2, Parcelles 173, 174 et 646 de 629 m² : Avis favorable.

⑥ Demande de modification du Permis de Construire PC 068 341 18 F0012-M01 de la société Carré Est, représentée par Johnathan PRETOT, Route de Thann – 68460 LUTTERBACH. Adresse du terrain 3, rue du 20 Novembre. Section 1, Parcelles 72, 85, 694, 297, 264, 696 de 8429, 44m². Les parcelles concernées dans le projet ont été revues. Les parcelles 212 et 208 ont été redécoupées. Le bâtiment A devient un bâtiment en PSLA. Déplacement des clôtures des places de stationnement : Avis favorable.

⑦ Demande de Permis de Construire PC 068 341 19 F0012 de M. et Mme SAOUD Smail et Syham, 5 rue de la Marne – 68510 SIERENTZ, pour la construction d'une maison individuelle d'habitation de 243, 85m². Lotissement « Le Bifang », lot 24, section 2, parcelles 563 et 591 de 600 m² : Avis favorable.

⑧ Déclaration préalable DP 068 341 19 F0023 de Monsieur Francis ZIEGELTRUM, 7 rue Burggraben – 68510 Uffheim, section 1, parcelle 583 de 539 m² pour la construction d'un carport de 5 x 3 x 2,5 m : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

POINT 9 / Divers & Informations

9.1 Agenda

<i>Date</i>	<i>Réunion - Manifestation</i>	<i>Heure & Lieu</i>
Dimanche 29 septembre	Choucroute de la Paroisse	12 h 00 Maison des Associations
Mercredi 2 octobre	Commission Jeunes	18 h 00 Mairie
Mercredi 2 octobre	Commission Sécurité routière	19 h 00 Mairie
Mardi 8 octobre	CCCSPV	19 h 00 Mairie
Samedi 12 octobre	Fête d'Automne – FCU	Maison des Associations
Jeudi 31 octobre	Halloween	Maison des Associations

Dimanche 3 novembre	Carpes-Frites de la Musique	12 h 00 Maison des Associations
Samedi 16 novembre	Concert annuel de la Musique	Maison des Associations
Dimanche 17 novembre	Commémoration de l'Armistice	Parvis de l'Eglise
Dimanche 24 novembre	Marché aux Puces	Village
Dimanche 15 décembre	Fête de Noël des Aînés	Maison des Associations
Samedi 21 décembre	Loto du FCU	Maison des Associations

9.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 4 juillet 2019
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 6 août 2019
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 21 août 2019
- Procès-verbal de la Commission Cimetière du 21 août 2019
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 11 septembre 2019
- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018
- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018
- Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 26 juin 2019

9.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe de la proposition d'un habitant de la commune d'ouvrir un débit de boissons au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancien crédit mutuel situé 1 rue du Moulin. Monsieur le Maire présente le projet qui serait porté de concert avec la société « Service en Tête » et France Boissons.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par 12 voix Contre et 1 Abstention, REFUSE le projet d'ouverture de débit de boissons.

Monsieur le Maire informe que l'Accueil Périscolaire fonctionne dans son nouveau bâtiment. Il rappelle qu'il était prévu pour la 1^{ère} année de fonctionnement que l'accueil ne soit pas proposé pendant les petites vacances scolaires à Uffheim mais en partenariat avec Waltenheim.

Cependant, la commune a été sollicitée par quelques parents pour ouvrir l'accueil pendant les petites vacances scolaires dès la Toussaint.

Une concertation a été engagée avec les Foyers Club, gestionnaire de l'accueil périscolaire. Une réunion est fixée le lundi 30 septembre à l'accueil périscolaire à ce sujet.

Les membres du Conseil Municipal ne sont pas favorables à une ouverture pendant les vacances de la Toussaint si le nombre d'enfants inscrit n'est pas suffisant, car le surcoût engendré serait démesuré par rapport à la demande.

Il informe également que la pose du grillage autour du bâtiment de l'Accueil Périscolaire a été effectuée par l'entreprise Barth/Schneider.

Monsieur le Maire indique qu'un adoucisseur d'eau a été installé dans le bâtiment locatif de la commune situé 9 rue du Moulin.

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de pré-rentrée avec les enseignantes qui a eu lieu le 9 septembre. Une classe verte est prévue en Auvergne. La traditionnelle soirée de carnaval ne sera pas reconduite mais sera normalement remplacée par un loto.

Il informe également qu'il a procédé à la distribution de petits pains le jeudi 19 septembre aux élèves de l'école.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Magali BERGER SAUNIER qui a été nommée au poste d'Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription de Riedisheim en remplacement de Madame Nathalie BURGET.

Monsieur le Maire informe que le Transport à la demande mis en place par Saint-Louis Agglomération a été assoupli. La réservation peut se faire 3 heures à l'avance alors qu'auparavant, la réservation devait se faire la veille. Toutefois, pour un transport le lundi matin, la réservation doit être faite le vendredi avant 17h00.

Monsieur le Maire informe que les fontaines de la mairie et de la rue du Général Béthouard fonctionnent à nouveau.

Enfin, il donne lecture de divers courriers de remerciements : de la Ligue contre le Cancer du Haut-Rhin pour le résultat de la quête d'un montant de 5 527,42 € soit une augmentation de 9,48 % par rapport à 2018, de l'Association Haut-Rhinoise des « Amis des Landes » pour la subvention octroyée, de la famille de Madame Simone MOUGENOT ainsi que de la famille de Monsieur Paul FEYERTAG.

9.4 Tour de table

Monsieur Georges HERTER indique que des riverains de la rue Burggraben se plaignent de bruits de sciage de bois dans le quartier ainsi que de nuisances olfactives.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 25.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM DE LA SEANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019
--

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018

Point 4 / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018

Point 5 / Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 26 juin 2019

Point 6 / Droit de préemption urbain

Point 7 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 8 / Rapport des Adjoints & Commissions

Point 9 / Divers & Informations

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signatures</i>	<i>Procuration</i>
<i>MARTINEZ Christian</i>	<i>Maire</i>		---
<i>HAAS Bernard</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>		---
<i>WADEL Patrick</i>	<i>2^{ème} Adjoint</i>		---
<i>CHAFFARD Jacques</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		---
<i>ALMY René</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>COLETTI Charlotte</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>FEYERTAG Alain</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>HERTER Georges</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>KOERPER Jean-Luc</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>LEIBY Thomas</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Procuration donnée à Bernard HAAS</i>	
<i>MOSER Muriel</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>RISBTEIN André</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---

<i>ROOS Sabine</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
--------------------	-----------------------------------	--	-----